OUTEVROULT
Pays Crécois

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 juillet 2020, à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PREVOST, Maire.

Etaient présents : Mr PREVOST Jean-Jacques ; Mme SCHNEIDER Laurence ; Mr GAGNEPAIN Alain ; Mme COUTTELLE Céline ; M. KOENIG Patrick ; Mme GABORIAUD Josiane ; Mme SYLVERE Céline ; Mme ROSIER Cathy ; M. NETO-FERREIRA Christophe ; M. SEITA Philippe ; M. HUNLEDE Yannick ; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ; M. LEVESQUE Vincent ; Mme PREVOTEAUX Emmeline

Absent excusé représenté : M. BLANCHE Alan ayant donné pouvoir à Mme ROSIER Cathy

Secrétaire de séance : Mme COUTTELLE Céline

La séance est ouverte à 19h30 par M. le Maire.

Mme Céline Couttelle est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du Compte Rendu du Conseil du 28/05/2020

Monsieur Levesque précise qu'il n'a pas été destinataire du Compte-Rendu. M. le Maire lui explique qu'il a été mis en ligne sur le site de la commune.

M. le Maire propose que ce point soit retiré de l'ordre du jour et que les Compte- rendus soient désormais transmis aux élus avant approbation en Conseil Municipal.

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe locale 2020

Les taux proposés sont à l'identique de l'année précédente :

16.40% pour la taxe d'habitation soit 183 188 €

23.55% pour le foncier bâti soit 256 695 €

50.86 % foncier non bâti soit 20 903 €

VOTE : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET : Compte de gestion 2019 du budget assainissement

M. le Maire rappelle que c'est le Trésor Public qui gère les comptes de la collectivité. Ce document est par conséquent, rédigé par leur soin.

M. Levesque précise qu'il n'a pas eu connaissance de ces documents.

M. le Maire précise que l'ensemble des points mis à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une note de présentation qui a été envoyé par mail à l'ensemble des élus en amont de la séance du conseil. Il rappelle à M. Levesque et Mme Prévoteaux qu'ils ont le droit de demander tous les documents qu'ils souhaitent auprès des services administratifs, après réception des notes de présentations.

Le document est mis à disposition de M. Levesque pendant la séance.

VOTE : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET : Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement

Après un exposé de M. le Maire, ce dernier ne pouvant participer au vote quitte la séance.
Le compte administratif 2019 du budget assainissement fait apparaître un résultat de :

- fonctionnement : + 101 820,94 €
- investissement : + 165 116,98 €

Mme Schneider 1er adjointe procède au vote

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

M. le Maire reprend la séance.

OBJET : Compte de Gestion 2019 du Budget communal

M. Levesque consulte également pendant la séance le compte de gestion avant de procéder au vote

VOTE : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET : Compte administratif 2019 du budget Communal

Le compte administratif 2019 fait apparaître un résultat de :

- fonctionnement : + 561 485,96 €
- investissement : - 57 298,45 €

M. le Maire ne pouvant procéder au vote il quitte la séance, Mme Schneider 1ere adjointe procède au vote.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Ref. 201500 Berger-Levrault (1072)

Retour de M. le Maire.

OBJET : Affectation du résultat du budget communal

L'arrêté des comptes du budget principal 2019 de la Commune (comptes de gestion et administratif) a permis de dégager :

- le résultat de fonctionnement d'un montant de + 561 485,96€ ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de – 57 298,45€

- les restes à réaliser des dépenses s'élèvent à 259 103,95€ et des recettes s'élèvent à 441 000,00€. Son solde ne fait donc pas ressortir un besoin de financement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté au compte 002 soit la somme de 561 485,96€ et le solde de la section d'investissement reporté au compte 001 pour un montant de – 57 298,45€.

VOTE : Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0

OBJET : Budget Primitif 2020 – Budget Communal

Monsieur le Maire expose que les recettes ont été minoré au vu de la crise sanitaire que nous traversons et pendant laquelle les services périscolaires et la location de la salle des fêtes ont été suspendus pendant plusieurs mois.

Le Budget est présenté et voté chapitre par chapitre.

M. Levesque s'étonne qu'il n'y ait pas un détail de chaque chapitre. M. Le Maire lui indique qu'il s'agit de la procédure pour voter le budget, mais lui propose de se rapprocher des services administratifs pour trouver une formation à son équipe. La Commune leur permettant de se former pendant toute la durée du mandat.

Le projet de budget de la Commune se présente comme suit :

En matière de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	**BP 2019**	**CA2019**	**Proposition 2020**
Total du chapitre globalisé 013 **Atténuations de charges**	**5 000,00**	**922,54**	**2 000,00**
Total du chapitre 70 **Produits des services, du domaine, ventes diverses**	**131 800,00**	**125 711,12**	**72 900,00**
Total du chapitre 73	**552 309,00**	**557 038,76**	**589 638,00**

Impôts et taxes			
Total du chapitre 74 **Dotations Subventions et participations**	**164 019,00**	**220 743,04**	142 139,00
Total du chapitre 75 **Autres produits de gestion courante**	**12 180,00**	**6 423,00**	8 000,00
Total du chapitre 76 **Produits financiers**	**0,00**	**9,94**	0,00
Total du chapitre 77 **Produits exceptionnels**	**60,00**	**31 354,57**	120,00
042 opérations d'ordre de **section à section**	**0,00**	**0,00**	3 940,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**865 368,00**	**942 202,97**	**818 737,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	**556 429,74**	**556 429,74**	664 690,83
RECETTES CUMULEES DE FONCTIONNEMENT	**1 421 797,74**	**1 498 632,71**	**1 483 427,83**

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2019 d'un montant de 664 690,83€ (compte 002) comprend la reprise du résultat :

- de l'exercice 2019 soit la somme de 561 485,96€,

- du solde en fonctionnement du budget assainissement d'un montant de 101 820,9€ (suite transfert de compétence)

- du solde de 1383,93€ du syndicat de ramassage de Crécy-La-Chapelle suite à sa dissolution

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitres	**BP 2019**	**CA2019**	**Proposition 2020**
Total chapitre globalisé 011 **Charges à caractère général**	**508 193,25**	**294 164,64**	478 400,00
Total chapitre globalisé 012 **Charges de personnel et frais assimilés**	**564 700,00**	**540 345,26**	642 700,00
Total chapitre 65 **Autres charges de gestion courante**	**95 500,00**	**81 005,21**	92 280,00

Ref. 201 500 Berger-Levrault (1012)

Total chapitre 66 **Charges financières**	**22 150,00**	**21 601,19**	20 170,00
Total chapitre 67 **Charges exceptionnelles**	**1 000,00**	**30,45**	1 000,00
042 opérations d'ordre **de section à section**	**2 860,89**	**0,00**	4 060,00
023 Virement à la section d'investissement	**227 393,60**		244 817,83
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 421 797,74**	**937 146,75**	1 483 427,83

En matière d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé Comptes	**Total 2019 RAR+ Prop° nouvelle**	**CA 2019**	**RAR à reporter en 2020**	**Proposition nouvelle BP 2020**	**Total 2020 RAR+ Prop° nouvelle**
Total chapitre 10 **Dotations, fonds divers, et réserve**	**72301,00**	**8362,59**		**199000,00**	199000,00
Total chapitre 13 **Subventions d'investissement**	**441000,00**	**0,00**	**441000,00**	**291000,00**	732000,00
Total chapitre 16 **Emprunts et dette assimilées**	**1350000,00**	**0,00**	**0,00**	**1552 879,80**	1 552 879.80
024 Produits des cessions d'immobilisation				**120,00**	120,00
040 opérations d'ordre entre sections	**2860,89**	**0,00**		**5460,00**	5460,00
021 Virement de lasection de fonctionnement	**227393,60**	**0,00**		**244 8017,63**	244 817,83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 093 555,49**	**8362,59**	**441000,00**	**2 293 157,63**	**2 734 277,63**
001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**125505,93**	**125505,93**		**107 818,53**	**107 818,53**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**2 219 061,42**	**133868,52**	**441000,00**	**2 401 096,16**	**2 842 096,16**

Le solde d'exécution reporté de l'année 2019 (compte 001) correspond au solde de la section investissement du budget assainissement (suite au transfert de compétence)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé comptes	BP 2019 (RAR+ Prop° nouvelle)	CA 2019	RAR à reporter en 2020	Proposition nouvelle BP 2020	Total 2020 RAR+ Prop° nouvelle
Total chapitre 16 Emprunts et dette assimilées	**50000,00**	**49628,17**	**0,00**	**50542,16**	**50542,16**
Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles	**13016,00**	**9053,40**	**30675,52**	**17768,00**	**48443,52**
Total chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	**2 156 045,42**	**132485,40**	**228428,43**	**2 510 742,05**	**2 739 170,48**
040 opérations d'ordre entre sections	**0,00**			**3 940,00**	**3 940,00**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 219 061,42**	**191 166,97**	**259 103,95**	**2 582 992,21**	**2 842 096,16**
001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					
TOTAL CUMULE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**2 219 061,42**	**191 166,97**	**259 103,95**	**2 582 992,21**	**2 842 096,16**

M. Levesque demande s'il est prévu des travaux de réparation du mur du cimetière qui s'écroule.

M. le Maire précise qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement et que des crédits sont disponibles pour ce type d'intervention.

M. Levesque demande également, s'il est prévu l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les agents des services techniques.

M. le Maire explique qu'il est prévu le remplacement du camion par un véhicule de plus petite taille et une réflexion est en cours sur la réorganisation de ce service et de leurs missions.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2020 de la Commune avec un équilibre, en section de fonctionnement, s'élevant à 1 483 427,83 euros et en section d'investissement s'élevant à 2 842 096,16€.

Il est procédé au vote

VOTE : Pour : 13 Abstention : 2 Contre : 0

Ref. 201500 Berger-Levrault (1012)

Objet : Convention de transfert de l'actif et des emprunts du budget d'assainissement à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Suite au transfert des actifs et emprunts du budget assainissement vers la Communauté d'Agglomération du Pays de Brie, les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver le projet de convention.

VOTE : Pour :15	Abstention : 0	Contre :0

OBJET : Election au CCAS des membres élus au sein du Conseil Municipal

Lors du dernier Conseil Municipal, le nombre d'administrateurs a été fixé, à l'unanimité, à 4 membres élus au sein du Conseil Municipal.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres élus.

M. le Maire demande si des élus souhaitent déposer leurs candidatures.

Liste 1 Mme Couttelle, Mme Rosier, Mme Gaboriaud et M. Koenig font part de leur candidature.

Il est procédé au vote.

Suffrage exprimé 15

La liste 1 obtient 15 voix. Par conséquent la liste 1 obtient les 4 sièges au CCAS

Sont élus membres du CCAS, Mme Couttelle, Mme Rosier, Mme Gaboriaud et M. Koenig.

Objet : Acquisition du terrain AA 45

L'objectif de l'acquisition de cette parcelle est de permettre la réalisation de quelques jardins partagés pour les habitants et également pour le centre de loisirs situés à proximité.

Il s'agirait d'une location annuelle des jardins qui permettrai de dégager un peu de recette pour la ville.

Mme Prévoteaux trouve le montant de l'acquisition élevée pour une surface jugée trop petite pour ce type de projet. M. Levesque demande si la commune a vocation à faire l'acquisition de tous les terrains agricoles en vente.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain en zone naturelle qui n'est pas constructible et que son acquisition permet d'éviter l'installation d'une sédentarisation des gens du voyage qui ne serait pas judicieuse à cet emplacement.

M. Levesque demande pourquoi ne pas utiliser le terrain situé derrière l'école pour ce projet.

M. le Maire précise que le terrain situé derrière l'école fait l'objet d'un autre projet et que la localisation de ce dernier semblait pertinente.

M. Levesque interpelle M. le Maire, sur la vente d'un terrain, situé rue de la tuilerie, pour lequel des gens du voyage vont s'installer de manière sédentaire. M. le Maire rappelle qu'il ne se positionne pas contre la sédentarisation des gens du voyage, cependant au centre du village cela ne lui parait pas opportun. Ce qui n'est pas le cas du terrain à la tuilerie.

M. Levesque précise qu'il s'agit d'un terrain appartenant à M. le Maire. Ce dernier, précise que ce terrain ne lui appartient pas et qu'il a été vendu par ses parents il y a plus de 20 ans, par ailleurs il précise que ce type de débat n'a pas sa place en Conseil Municipal et demande à procéder au vote.

VOTE : Pour :13 Abstention : 0 Contre :2

Objet : Création Suppression de Postes

M. le Maire remercie les agents techniques qui se sont mobilisés avant et depuis la réouverture de l'école pour être en œuvre le protocole sanitaire et la désinfection des locaux.

A la demande de certains depuis de longues dates, et compte tenu du contexte qui impose un temps de travail plus important et qui malheureusement à vocation à durer.

Il est proposé d'augmenter le temps de travail des 4 agents techniques et de l'ATSEM et de passer à 35 h/ hebdomadaire.

Par conséquent il est également nécessaire de supprimer ces 5 postes à 31 h/hebdomadaire.

VOTE : Pour :15 Abstention : 0 Contre :2

Objet : Subvention carte Imagin'R

La commune a participé financièrement au financement de la carte Imagin'R à hauteur de 20,00€ pour tous les collégiens pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour la rentrée scolaire 2020/2021 en participant au financement de la carte Imagine R à hauteur de 20.00€.

VOTE : Pour :15 Abstention : 0 Contre :0

Objet : Demande de subvention DETR

Ce point a déjà fait l'objet d'une délibération au mois de mars, mais M. le Maire explique que la sous-préfecture nous demande une délibération faisant apparaitre le plan de financement.

C'est pourquoi le point est de nouveau à l'ordre du jour. M. le Maire rappelle le contexte dans lequel est fait cette demande : dans le cadre du comité de suivi et des négociations suite au changement de limites territoriales avec Bailly Romainvilliers.

Ref. 201 500 Berger-Levrault (1012)

Mme Prévoteaux demande en quoi cela fait partie des négociations puisque n'importe quelle commune peut faire une demande de DETR.

M le Maire porte à la connaissance de tous les membres du conseil municipal la lettre de M. le préfet de Région qui acte la dotation de 200 000 € à la commune au titre de la DETR et de la DSIL suite au comité de suivi dans le cadre du changement des limites territoriales.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Nature des dépenses	**Montant HT**	**TVA 20%**	**Montant TTC**
Création d'une nouvelle aire de jeux (2-12 ans)	86 049 €	17 209, 80 €	103 258,80 €
Réhabilitation City Stade	49 172 €	9834,40 €	59 006,40 €
Equipements Sportifs	25 376, 50 €	5075,30 €	30 451, 80 €
Total	160 597, 50 €	32 119, 50 €	192 716, 80 €

Recettes

Moyens financiers	**Taux**	**Montant**
Etat (DETR)	62.27 %	100 000 €
Vente d'une partie du terrain		45 000 €
Total		**145 000 €**
Reste à la charge de la collectivité		**47 716, 80 €**

Il est procédé au vote

VOTE : Pour :15 Abstention : 0 Contre :0

Objet : Demande de subvention DSIL

Il s'agit de l'autre demande de subvention obtenu dans le cadre du changement des limites territoriales. Le projet soumis est celui de l'aménagement de l'esplanade de la mairie depuis le parvis existant jusqu'au droit du futur bâtiment culturel.

Dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Nature des dépenses	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Aménagement du parvis de la Mairie	182 601 €	36 520,20€	219 121, 20€
Total	182 601 €	36 520,20€	219 121,20 €

Recettes

Moyens financiers	Taux	Montant
Etat (DSIL)	54.76 %	100 000 €
Total		**100 000 €**
Reste à la charge de la collectivité		**119 121,20 €**

VOTE : Pour :15 Abstention : 0 Contre :0

Questions diverses

M. le Maire souhaite soumettre au vote du conseil une convention entre la commune et le centre de gestion de seine et marne, pour réaliser une expertise des dossiers des agents, particulièrement concernant leurs carrières (avancement d'échelons, grades...)

Cette convention a pour but de permettre à la commune de soumettre les dossiers des agents pour lesquels elle aurait détecter une anomalie.

VOTE : Pour :15 Abstention : 0 Contre :0

M. Levesque demande à M. le Maire pourquoi il n'a pas répondu favorablement à sa demande de dépôt de gel hydro alcoolique au titre des jeunes agriculteurs.

M. le Maire répond qu'il ne souhaitait pas mêler cette démarche à une démarche politique puisque M. Levesque souhaitait associer sa colistière.

M. Levesque explique que cette démarche n'a rien de politique, M. le Maire accepte de prendre un rendez-vous pour la remise de ce gel hydro alcoolique.

Mme Couttelle fait un point d'étape sur le déploiement des poubelles connectées, et encourage chacun à remonter tous les petits dysfonctionnements directement par mail à Covaltri.

Ref. 201500 Berger-Levrault (1012)

Elle rappelle que la collecte sélective ne se fait que tous les 15 jours et que pour l'instant la redevance incitative n'a pas été mise en place. Par ailleurs, le comptage ne sera pas au poids du conteneur mais au nombre de levées.

M. le Maire explique qu'il a été nécessaire de faire intervenir une entreprise pour le puçage et la stérilisation de chats suite à des difficultés rencontrées par des habitants. Il précise que les chatons récupérés ont été mis à l'adoption, que les chats adultes qui pouvaient être mis à l'adoption ont été stérilisé tandis que d'autres ont été soignés et stérilisés avant d'être relâchés à l'endroit de leur capture. En aucun cas les animaux n'ont et ne seront euthanasiés.

Mme Rosier fait un point sur les nuisances sonores suite à une pétition qui a été déposée sur les réseaux. La personne à l'origine de la pétition a été reçu en mairie.

Les problèmes de nuisances sont de deux types : les lignes aériennes d'aviation de loisirs et l'autoroute.

Concernant l'aviation, la commune a pris attache du GOAM, il s'agit d'une association qui collecte les données pour ce type de nuisance.

Par le biais de cette association, il est possible de faire dévier des couloirs aériens.

Par ailleurs, certains habitants se sont plaints de nuisances liées à un avion de loisir faisant de la voltige.

La voltige n'est pas autorisée au-dessus de Coutevroult. Elle ne peut l'être qu'au-dessus de l'aérodrome de Château Thierry.

La commune est prête à collecter les informations pour les transmettre au GOAM si nécessaire.

Concernant les nuisances liées à l'autoroute, elles sont bien en deçà des limites autorisées. Par conséquent, il a été proposé à cette personne de planter la lisière de son terrain afin de faire écran au bruit.

M. Levesque demande s'il est possible à M. le Maire de communiquer une liste des arrêtés pris entre 2 conseils municipaux.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation à communiquer une telle liste d'autant que les arrêtés concernant le personnel n'ont pas vocation à être communiquer et de plus il existe un registre des arrêtés que M. Levesque peut venir consulter quand il le souhaite.

Néanmoins, une réflexion sera menée pour voir comment répondre favorablement à cette demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 15.

Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1er Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2ème Adjoint
Céline COUTTELLE 3ème Adjoint	Patrick KOENIG Conseiller Municipal	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Céline SYLVERE Conseillère Municipale	Cathy ROSIER Conseillère Municipale

Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Philippe SEITA Conseiller Municipal	Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal
Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal	Emmeline PREVOTEAUX Conseillère Municipale

Ref. 201 500 Berger-Levrault (1012)